

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
MAIRIE DE SAINT PIERRE D'ALVEY

---

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois et le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HEBRARD, Maire.

**Convocation et affichage : 30.10.23**

**Présents : Mesdames : Marie-Agnès BOISTARD ; Madeleine MIEGE ; Sophie VANHAY ; Marie VEUILLET ;  
Messieurs : Jean-François HEBRARD ; Gérard REVEYRON ; Michel REVEYRON.**

**Absents : BRUSHETTA Jean-Claude ; VEUILLET Jean  
Catherine MONNET donne son pouvoir à Madeleine MIEGE  
Alain COTTAREL donne son pouvoir à Marie-Agnès BOISTARD**

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Présents : 7**

**Votants : 9**

Marie Agnès BOISTARD a été nommé secrétaire de séance

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 août 2023 à l'unanimité

**23.06.11-1 Approbation rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de la CCY : eau, assainissement, déchets**

- Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- Sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- Sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** conformément aux dispositions du décret 2000.404 du 11 mai 2000, le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
- **APPROUVE** conformément aux dispositions du décret 95.635 du 6 mai 1995, les rapports annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du service public d'assainissement non collectif.

## **23.06.11-2 Recalcul des indemnités de fonction des élus suite à la vacante du poste de 1er adjoint**

Suite à la démission de M. BRUSCHETTA Jean Claude à son poste de 1<sup>er</sup> adjoint, un poste d'adjoint est donc vacant.

La préfecture ne impose de re délibérer pour recalculer les indemnités des élus.

Le conseil municipal,

**Vu** l'absence de plusieurs membres du conseil à la réunion du 6 novembre,

**Considérant** la nécessité d'une discussion commune à ce sujet,

### **Décide**

Que les indemnités restent identiques pour l'instant.

Pour l'année 2024, on décidera du changement ou non des indemnités des adjoints au maire pour la suite du mandat.

La délibération sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

## **Questions diverses**

- Demande d'action (avec lettre et pétition) pour permettre le ralentissement des voitures sur la route des Tardy. Proposition : mettre un panneau d'information « attention enfants ». Le conseil municipal approuve cette proposition. Le courrier et la pétition sont transmis aux services concernés du département.
- Participation à la mutuelle de santé de la secrétaire de mairie. Le conseil municipal est d'accord sur le principe.
- Demande de William OWEN pour que la mairie rachète un photinia (arbuste) qui a été débroussaillé sur son talus. Rappel du conseil municipal : la taille des végétaux le long des routes doit assurer une libre circulation sans gêne sur la chaussée. Les végétaux que l'on souhaite préservés doivent être protégés ou signalés.
- Dépôts d'ordures sous le pont de la Charnette. D'autres actions malveillantes se déroulent, sur la commune, accompagnées de menaces. Le maire porte plainte le 7/11 pour dépôt de bidons et de produits toxiques dans les cours d'eau. Le conseil municipal va demander une autorisation pour une vidéo-protection. Une consultation de la population est envisagée après l'obtention de l'autorisation pour la mise en place effective.
- L'entreprise KALEO a été recontactée pour faire le point sur les gains énergétiques qui nous permettront d'avoir des subventions plus importantes.
- Il y a des affiches politiques sur le panneau d'affichage du Carrel. Ce n'est pas le lieu, il est réservé aux informations associatives et municipales, sans caractères privés, politiques, religieux ou prosélytes.
- La soirée de jeux de société qui a été organisée s'est bien passée. Le conseil municipal décide de continuer de mettre la salle à disposition pour des activités proposées par les membres du conseil municipal.

- La fibre est installée à la mairie.

La séance est levée à 22h00.

Procès-verbal approuvé par le Conseil Municipal du : 18 décembre 2023  
Publié le : 21 décembre 2023

A St Pierre d'Alvey,  
Le 21 décembre 2023

Le Maire,  
Jean-François HEBRARD



Le secrétaire,  
Marie Agnès BOISTRARD



